

Chapitre XIV : Le pasteur Anspach

Isaac-Salomon Anspach était un être exceptionnel. Bon de nature, il ne soupçonnait pas le mal, et les théories de Jean-Jacques Rousseau l'avaient enthousiasmé.

Né à Genève le 12 juin 1746 d'un père palatin, qui avait été "chantre au désert", et d'une mère angevine, Anspach était natif de la première génération; il perdit son père à 11 ans et sa mère à 15. Après des études de théologie, il fut nommé ministre en 1774 et l'année suivante régent au Collège, où il sut se faire aimer et respecter des élèves; en 1779, il paya 1500 florins pour être reçu bourgeois.

Amoureux de la nature et de la campagne qu'il parcourait en de longues promenades, il fit connaissance, dans le joli village de Neydens, d'une famille demeurée protestante avec ferveur. Neydens, terre de Saint-Victor, avait eu son temple réformé; mais le Traité de Turin de 1754, qui avait fait le bonheur des Cartignois en les rattachant définitivement à Genève, en avait détaché Neydens au profit de la Savoie. Beaucoup de ses ressortissants avaient alors quitté leur lieu natal pour gagner les terres de la Rome protestante, mais une famille, qui vivait sur terres de Saint-Victor depuis 1686, la famille Papet, demeura fidèle à son village et à sa confession religieuse. Agé de 30 ans, Anspach trouva là son Aimée, la fille du maître d'école, qui fut pour lui la meilleure des collaboratrices, et qui, pendant son long pastorat à Cartigny, le seconda avec zèle et ferveur. Elle s'éteignit en 1811 et fut ensevelie dans le jardin de l'église. Tandis qu'une branche des Papet demeura à Neydens, d'autres se fixèrent plus tard sur terres genevoises. Qui ne connaît, à Cartigny, les deux demoiselles Papet ? En compagnie de leur ~~nièce~~ cousine (note114GRHC) Mlle Marthe Baron, la régente de Cartigny, elles sont installées, au sommet d'un escalier très raide, dans un petit appartement qui, situé dans la pittoresque cour ornée de noyers au contour du chemin de l'Église, fait face à la demeure de Henri Breitenstein.

Bientôt la politique mit son empreinte sur la personnalité d'Isaac-Salomon Anspach. Amoureux des antiques démocraties helléniques, il était prêt à les transplanter à Genève en plein XVIII^e siècle : grand lecteur de Tacite, qu'il citait volontiers, il se lança avec son collègue Vernes dans des polémiques contre un chef réactionnaire, Cornuaud. Ses adversaires, tout en reconnaissant sa sincérité, le traitaient de "fanatique" et d'"énergumène", mais, d'après M. Marc Peter, ses contemporains le définissaient "une forte tête et un grand cœur".

Après la Médiation de 1782, le Petit Conseil prononça "pour l'exemple" la révocation de Vernes et d'Anspach. Celui-ci partit pour Bruxelles, où il prêcha, et discourut aussi dans les réunions des libéraux genevois exilés, où on l'aimait beaucoup. Au début de 1790 il put rentrer à Genève et donna libre cours à ses sentiments patriotiques dans son discours d'adieux à la Colonie de Bruxelles :

"Vous reverrez, dit-il, ces lieux charmants où joua notre enfance, où nous reçûmes notre éducation, où nous sourîmes aux premières émotions du plaisir, où se développèrent les premières étincelles du sentiment, où nous formâmes des liaisons si douces où mille objets, presque concentrés, vous les rappelaient avec transport à chaque pas. Vous reverrez les bords enchantés de ce lac ..."

Anspach revit les bords enchantés du lac, mais son lyrisme devint politique. Il avait beau être pasteur au Petit-Saconnex depuis le 26 février 1790, il fréquentait surtout les clubs révolutionnaires ; alors que les "secours" de Berne et de Zurich étaient à Genève en raison de la proximité menaçante de troupes françaises, Anspach pérorait au Club de l'Égalité. De plus en plus influent dans les partis de gauche, il rédigea un projet de Constitution. Elu président de la *Commission des XL*, il répondit à un discours du Résident de France avec une naïveté exquise : «Un jour, dit-il, et ce jour n'est pas loin, tous les peuples seront libres : l'homme sera partout rétabli dans sa dignité naturelle; l'égalité et la liberté, la religion et la justice, la vertu et la paix feront le bonheur de la terre." Et, conscient de sa mission rénovatrice, il s'écria : "Nous sommes des athlètes de la liberté !"

Anspach rédigea la proclamation du *Comité provisoire*. Le jour où, à Saint-Gervais, on plante un arbre de la Liberté, il s'enthousiasme, il évoque les grands hommes du passé :

"Héros qui défendîtes la liberté ! Harmodius, Brutus, et toi, Guillaume Tell, et toi, notre compatriote généreux Philibert Berthelier, accourez, ombres sublimes, venez jouir de ce spectacle, il est digne de vous !"

Notre brave utopiste vit dans l'euphorie, et cette euphorie atteint son paroxysme le jour où l'on fête, le 28 juin 1793, la mémoire de Jean-Jacques Rousseau. Etienne Dumont, qui pourtant appréciait les bons sentiments d'Anspach, écrivit, informé par des amis, le 19 juillet de Kensington à sa sœur Louise Duval à Saint-Pétersbourg : "La fête s'est passée très heureusement. Le ministre Anspach a fait un beau discours, monté sur un tréteau, et sa brillante éloquence a fait pleurer même ceux qui ne l'entendaient pas, mais qui ont jugé par les contorsions de son visage et les larmes de ses yeux que son discours était bien pathétique."

Dumont avait vu et entendu Anspach discourir trop souvent pour ne pas se figurer la scène. Peut-être cette relation est-elle un peu caricaturale (quoique ce ne soit guère dans la manière de Dumont), caricaturale comme le dessin à la plume qu'a laissé Adam Töpffer du pasteur-procureur général : cheveux ébouriffés sur une oreille forte, front large et bosselé, yeux cachés sous d'énormes lunettes, bouche accentuée, nez allongé cherchant à rejoindre un gros menton proéminent. Et, sur ce visage étrange, un bon sourire bienveillant.

Anspach rétablit ensuite la fête de l'Escalade, "*religieuse et civique*", et le cortège officiel est suivi des délégués des 24 clubs révolutionnaires, bonnet rouge sur la tête et cocarde patriotique à la boutonnière. A cette époque, les couleurs genevoises ont vu s'ajouter, au rouge et jaune traditionnel, le noir; l'origine de cette innovation n'est pas connue, mais, d'après Burnet, il faut vraisemblablement la chercher dans l'habitude de la milice genevoise d'arborer le noir comme couleur caractérisant ce corps. A un moment donné, peut-être en louchant du côté du nouveau drapeau français bleu-blanc-rouge, un certain nombre de Genevois avaient remplacé le noir par le bleu (bleu

jaune rouge), mais une heureuse réaction patriotique s'était dessinée contre cette imitation servile, et le gouvernement révolutionnaire lui-même la prohiba sévèrement.

Infatigable, le brave pasteur, de concert avec son collègue Esaïe Gasc, rédige la nouvelle Constitution du 5 février 1794 ; il se réclame en vain de la liberté de conscience et ne peut empêcher l'adoption d'un article aux termes duquel tout citoyen doit être protestant; précédemment (et c'est à son éloge !) il a ajouté, à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la déclaration des "devoirs de l'homme social". Après une élection mouvementée, le voilà bombardé Procureur général ! Il porte un bel habit d'apparat, ce qui ne l'empêche pas de remplir son devoir : il proteste contre les arrestations illégales et vote ostensiblement contre la mort lors du tragique scrutin des Bastions; il prêche entre temps, le 10 octobre 1795, à Saint-Gervais, et présente au gouvernement un véritable réquisitoire : "Un bras de fer, dit-il, s'est appesanti depuis deux ans sur tout délit réputé aristocratique; alors rien n'a manqué à la vigueur des principes, pas même la précipitation ; tous ces délits ont été sévèrement réprimés. Mais ce bras s'est montré d'argile contre ceux d'une aristocratie anarchique montée sur des échasses de la démocratie." Plus tard, il ira jusqu'à proposer d'annuler tous les jugements révolutionnaires.

La Terreur a fait son oeuvre tragique, les illusions d'Anspach se sont envolées, il a vu la cruauté, la sauvagerie de l'homme qui donne libre cours à ses passions; ces scènes atroces l'ont navré. Il donne sa démission de Procureur général, et obtient de la Vénérable Compagnie des pasteurs sa nomination à la tête de la paroisse de Cartigny. Il est installé le 27 décembre 1795 devant l'Assemblée de tous les Dedomo, Rey, Dufour, Gallay. Wuarin, Miville, Cougnard. Il a 50 ans.

Tel est l'homme ardent et passionné qui devient, pour près de vingt années, le conducteur spirituel de la paroisse de Cartigny. Il y vivra avec intérêt le passage du général Bonaparte à Genève en 1797, avec douleur l'annexion à la France en 1798, le Directoire, le Consulat, l'Empire, les conscriptions napoléoniennes, puis avec joie la

Restauration de 1813, avec crainte les menaces de 1814, enfin avec bonheur Waterloo et l'union à la Suisse.

A son arrivée en 1795, il ne songe qu'à une vie paisible, dans une demi-retraite studieuse au milieu de ses paroissiens. Il s'installe dans le petit appartement contigu au temple que son descendant Jules Anspach décrit très exactement en ces termes :

"Au fond d'une petite place, à l'abri de tilleuls séculaires [ils sont morts depuis], la vieille église ventrue semble écrasée sous son large toit surbaissé. D'une seule venue avec l'église, une maison d'habitation, l'ancienne cure, en occupe le côté nord, tandis que la partie méridionale constitue le temple proprement dit.

"C'est là que le Procureur général vint s'installer avec sa famille à la fin de l'année 1795 ... Un vaste jardin entourait l'église et donnait à ce séjour un cachet reposant et poétique. Le rez-de-chaussée, surélevé, de l'habitation, était de niveau avec la chaire du temple, de telle sorte qu'il suffisait au pasteur de mouvoir une porte de son cabinet de travail pour se trouver dans son église parmi ses fidèles-

» Un appartement, la chambre du pasteur, est demeuré à peu près intact et possède encore, bien conservées, ses boiseries murales, le coffrage de sa cheminée et son foyer ouvert aux larges chenets."

Quand le brave Anspach passait directement de son fauteuil dans la chaire du temple, il parlait volontiers à ses paroissiens de son thème préféré : *Il est ordonné à tous les hommes de mourir*. Ce sermon, divisé en plusieurs prédications, il le prononça, avec des variantes, douze fois à Cartigny et Avully, de 1797 à 1814, le plus souvent à la fin ou au début d'une année. Ce triste sujet lui permettait, dans cette période tourmentée, de parler de problèmes d'actualité : 1797, le souvenir des horreurs de la Révolution; 1803, la courte trêve au milieu des guerres napoléoniennes; 1806, 1808, 1810, 1811, 1814, les hécatombes sur les champs de bataille de l'Europe entière.

Ce besoin de parler de la mort n'était pas morbide; mais Anspach avait été saisi d'émotion lors des exécutions sommaires sous la Terreur. Sa foi lui enlevait toute angoisse au sujet de la mort. Il

avait aussi cette candide assurance, pour parler du grand départ, que possèdent les êtres doués d'une forte vitalité; il ne sentait pas la mort rôder autour de lui. Ne devait-il pas atteindre sa quatre-vingtième année ?

Minutieusement, il inscrivait dans ses notes les dimanches où il y avait *peu de monde, beaucoup de monde, ou foule*. Il parlait de façon docte, sur la base de classifications philosophiques, non sans parer son discours de digressions poétiques. C'étaient presque des conversations scientifiques, qui plaisaient au Siècle de la Raison. Le 13 mars 1814, il prêcha à Cartigny sur la *Résignation*, "les Autrichiens étant dans Genève et les Français à Karouge", écrit-il en note.

Mais Anspach ne se bornait pas à prêcher : il prenait une part active à la vie des campagnards. Témoin la mention qui figure au Procès-verbal du Comité de District à la date du 9 décembre 1796 : "L'Assemblée arrête que le Citoyen Dedomo, juge de paix, fera un réquisitoire à l'Administration pour savoir si le Citoyen Anspach, pasteur, a droit de renfermer une pièce de teppe, lieu dit *Aux côtes de Rance*, appartenant à la nation." (Les "Côtes de Rance" sont situées entre le chemin du Moulin et le Rhône.) On se figure mal Anspach défrichant ce terrain inculte; on le voit mieux rédigeant la pétition contre l'impôt territorial sur les anciennes "communes", et inspirant l'acte notarié par lequel les communiens invoquent les droits constitutionnels de l'homme social; ces droits, Anspach les connaissait à la perfection, puisqu'il en avait lui-même élaboré le texte.

Dès 1798, il n'y a plus de juge de paix à Cartigny. C'est, en ville, le pasteur Esaïe Gasc qui revêt ces fonctions, et s'occupe aussi de la campagne; en revanche, conformément aux ordres donnés par Félix Desportes, l'ancien Résident de France devenu commissaire du gouvernement central à Genève, le village a élu quatre assesseurs, qui sont : Pierre-Antoine Dedomo, Jaques-Antoine Waret (évidemment faute de copie pour Warain ou Wuarin), Jules Rey et François Batie (de la Petite-Grave).

Il a bien fallu, *volens nolens*, s'adapter au régime français. Mais les cloches de Cartigny, les deux chères petites cloches, ne

sonnent plus, et le marguillier défend qu'on touche aux clefs du clocheton, qu'il surveille jalousement. Au début du nouveau siècle, Jaques-André Dufour épouse Elisabeth (en 1801, note 119GRHC) Etiennette Dedomo : pas de sonnerie pour son mariage ? C'est impossible ! Les jeunes, qui veulent mettre en branle les cloches, sont éconduits; alors, ils forcent la porte de l'église, et le village n'en croit pas ses oreilles : les cloches sonnent joyeusement. Tempête : les délinquants sont conduits en ville, où ils sont punis. Tel était le récit d'Auguste Cougnard.

Au début de l'occupation française, on avait martelé badigeonné de blanc les armoiries genevoises sculptées au-dessus de la porte du Temple, et il fallut attendre le XXe siècle pour qu'on eût l'idée de les rétablir !

Lorsque les Duval arriveront à Cartigny, ils ne témoigneront pas d'un enthousiasme extrême pour l'éloquence ampoulée du pasteur Anspach. Ils lui confieront, il est vrai, leurs enfants, mais les impressions qu'ils échangeront entre eux, par lettres, ne seront rien moins qu'élogieuses : "Tes chers enfants, écrit Mme Duval-Dumont à son fils Jacob demeuré en Russie, sont en bonne santé et gagnent tous les jours à leur avantage; François [le futur maire de Cartigny] est très appliqué, malgré l'ennui que lui donnent les leçons de latin et son catéchisme, car il est de fait que M. Anspach ne varie en aucune façon ses leçons et qu'il est plus propre à déguster de l'étude qu'instruire; il est dur dans ses propos, un vrai pédant." (2 novembre 1804). L'impression d'Adam Töpffer n'est pas meilleure; dans sa lettre du 26 octobre 1805, déjà citée à propos de la belle Lucrèce, il écrivait : "J'ai vu aussi la famille Anspach, le brave homme fait comme par le passé des sermons où il ne manque que le nom de Dieu et qu'il y soit parlé des Saintes Écritures. Mademoiselle sa fille, toujours spirituelle, est l'âme et l'ordonnateur des fêtes du canton, mais n'est point encore mariée, aucun astrologue n'a prédit l'instant où l'on cueillera une aussi belle fleur."

Et lorsque, en 1815, Anspach quittera Cartigny, François-David Duval, le correspondant d'Adam Töpffer, écrira de Saint-Pétersbourg à son frère Jacob-David : "Je te remercie, mon bon ami, pour les détails que tu me donnes sur Cartigny et ses environs. La

Société doit y être excellente. Anspach n'était point aimé et le changement de pasteur doit nécessairement en avoir amené un dans le ton, la chaire, dans toutes les habitudes de la Société du lieu." Après le doux révolutionnaire, c'était en effet un homme du monde en même temps qu'un savant professeur, Edouard Diodati, qui allait diriger, dans la période de la Restauration, la paroisse de Cartigny.

Peut-être les Duval étaient-ils trop sévères pour Anspach. Cornuau, le chef réactionnaire de la Révolution dévoué ensuite au régime français, dit une fois plaisamment de son adversaire : "On disait, de lui, qu'il était toujours persuadé parce qu'il était convaincu, et qu'il restait toujours convaincu parce qu'il était persuadé."

Quoi qu'il en soit, Anspach sut faire preuve d'un extrême dévouement envers les paysans de sa paroisse : il prit notamment en mains, avec l'aide de Jacob-David Duval, la création de la "Fromagerie de Cartigny", à la naissance de laquelle il présida avec un zèle touchant. Cette Société coopérative des producteurs de lait, fondée le 28 août 1804, fut la première du genre à Genève et en Suisse. Elle a, depuis lors, vu naître de nombreuses sœurs dans le canton et dans le pays tout entier, et cette grande famille a formé des fédérations locales, cantonales, et nationale. A Genève, ce sont les *Laiteries réunies*.

Le *Journal de la fromagerie*, précieusement conservé (cotes AEG Mi C 174 n et RHC1215, note 120GRHC) ~~et transmis de président en président de la Laiterie jusqu'à nos jours, où il est la possession de M. Georges Wuarin~~, fournit des détails circonstanciés sur la vie de la Société de 1804 à 1807. En tête figure le compte rendu de la séance du dimanche 17 mars 1805 : "Assemblée de la Société à 2 h. chez le citoyen Jaques Rey. Le citoyen J.-S. Anspach y présente le compte des dépenses pour l'établissement et la manutention de la Fromagerie depuis le 28 août 1804 jusqu'au 2 mars 1805 compris, les premières se montant à 1025 florins et les secondes à 388 fl. Il offre ensuite un compte d'avoir et de devoir ouvert soit à la fromagerie, soit à chacun des sociétaires. On nomme aux suffrages une commission de 5 membres, savoir J.-S. Anspach, Jean-Marc Bonnard, J.-P. Ch. Demole, Ch. Dufour des Roches et Georges Wuarin. Le citoyen Anspach est nommé par acclamation Président de cette commission."

Le 23 juin, la Société décide de louer une cave pour les fromages, et d'aviser aux moyens de faire, de la forge, une fromagerie. Le 28 juillet, Anspach annonce qu'il a une éprouvette pour le lait : elle coûtera un louis; le lendemain, Bonnard, Dufour et Anspach font des expériences : "les meilleurs laits montent à 4-3/4 les moindres à 4-3/8. Une partie d'eau sur 8 de lait fait baisser l'instrument de 1/9 de sa hauteur précédente. De la farine mêlée au lait le fait remonter, mais on la voit en grumeaux sur la boule." Par la suite, l'éprouvette jouera son rôle dans la vie du village, et le journal signalera les noms des producteurs (ou de leurs servantes) qui allongent le lait : les amendes pleuvront, et en cas de récidive il y aura expulsion du délinquant.

Un incident tragi-comique se produit en 1806, le 30 janvier, le domestique du baron bernois Knecht étant accusé à tort d'avoir été grossier envers deux producteurs, alors qu'il défendait les intérêts de la Société. L'affaire va jusque devant M. Pissard, juge de paix de Saint-Julien, qui, sans examen du dossier, condamne Freutiger : "Jugement aussi inique que ridicule", dit le procès-verbal. Mais le 25 mai, on se met en garde contre Knecht : "Arrêté que les gendarmes étant chez M. Knecht depuis mardi 20, et les saisies se succédant, la commune invite ceux qui ont des fromages au dépôt dans le local qu'elle a loué de lui, à les retirer au plus tôt pour éviter tout désagrément." Le 25 août, cérémonie de la pose de la première pierre du bâtiment de la fromagerie. A la fois pasteur de la paroisse et président de la Société, Anspach bénit cette première pierre *ad publicam utilitatem. Deo favente, promovendum.*

Il ne faut pas que, par les chaleurs, le lait se gâte. Aussi est-il spécifié, le 23 mai 1807, que "ceux qui demeurent aux Moulins, à Eau-Morte et à la Petite-Grave, mettront un linge à plusieurs doubles autour de leur seille, seillot ou autre vase qui renfermera le lait, sans quoi le fromageur est tenu de le refuser". Puis voici des statistiques : du 29 août 1804 au 18 août 1806 il s'est fait par jour, en moyenne, 36-6/7 livres de fromage; du 18 août 1806 au 1^{er} août 1807, la moyenne s'est élevée à 44 livres. Par an, on peut compter sur 16.000 livres à 25 fl., soit 2666 fl. ; les dépenses s'élèvent à 522 fl. pour le "fromageur", 441 fl. pour les intérêts à 4 % du capital emprunté, 450 fl. pour le sel, 102 fl. pour divers, au total 1516 ; il resterait donc 1150 fl., permettant

d'amortir le capital en 9 ans. Mais ces prévisions étaient trop optimistes, comme l'expérience le démontra par la suite.

Note gaie à l'assemblée du 3 septembre 1807 : "On arrête par acclamation de laisser au Président un fromage qui n'a point de maître, vieux et gonflé."

Et le coût de la vie augmente : dès 1808 on payera le fromage 3 sols.

Passons à l'autre volume, intitulé *Règlement, arrêtés et comptes rendus*. Ce gros volume embrasse les années 1829 à 1885. A cette date, les présidents ont été successivement J.-S. Anspach, 1804 à 1815; Jean-Antoine Dedomo, 1815 à 1829, date de sa mort; Théodore Oltramare, gendre du précédent, 1829 à 1858 ; François-Louis Duval, 1858 à 1863, date de sa mort; le Dr André Duval, 1864 à 1870 ; Louis-Rodolphe Dupuis, 1870 à 1874; David Grobet, depuis 1874. Au cours de ces longues années, on a discuté à perte de vue les droits respectifs, sur le capital et sur les bénéfices, des membres fondateurs qui ont fait de gros versements, et des nouveaux membres qui en ont fait de plus petits. Et l'on a trouvé une transaction : chacun conservera ses droits, mais les "nouveaux" payeront le fromage un sou plus cher que les "anciens".

Si Anspach revenait sur cette terre, il s'attendrait sur la prospérité de sa fromagerie devenue laiterie, et viendrait faire un bout de causette avec les commères du village lorsque, en échange de coupons de guerre, elles viennent toucher leur ration et commentent les dernières nouvelles du village devant le petit local attendant au portail du château.